

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BENGY-SUR-CRAON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP de Nérondes	
BENGY-SUR-CRAON	AC1	Eglise Saint Pierre : chœur, transept et façade ouest (cad C4 715) classement par arrêté du 13 juin 1913	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BENGY-SUR-CRAON	AC1	Grange : le champ des Vignes - 6 route de Nevers : grange en totalité (cad C4, 1126) inscription par arrêté du 21 décembre 1989	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BENGY-SUR-CRAON	AR6	Bourges-ETBS	- loi du 13/07/1927 - décret du 29 mai 1975	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 Rennes Cédex 9	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	- Voie communale : * CR du Cul de Sac aux Loges (approuvé le 24.12.1887)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	- Voie communale : * CR de Sugy à Saligny le Mort (approuvé le 26.10.1911)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue de la Meunière : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue Creuse : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	- Voie communale : * CR de Bois Rond (approuvé le 26.10.1911)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue de la Cour : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue de Préfonds : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue du champ de Foire : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	VC 1 de Bengy aux Loges (approuvé le 13.03.1888)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	VC 5 de Saligny le Mort (approuvé le 26.10.1911)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	VC 101 des Loges d'en Haut (approuvé le 24.12.1887)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	VC 102 des Vignes (approuvé le 13.03.1888)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	VC 103 du domaine neuf (approuvé le 24.12.1887)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	VC 104 de Préfonds (approuvé le 26.10.1911)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	VC 203 des Creuzats (approuvé le 06.09.1945)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	VC 205 du Ratier de Chollet (approuvé le 01.12.1941)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue de l'abreuvoir : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue du Couvent : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue du Chapelet : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue du tureau : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue rue de la Croulotte : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue de la Blotte : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue de la Boucherie : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue de la Fontaine Saint Pierre : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue du Pont Godart : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue de l'Equerre : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	EL7	Rue des Littores : arrêté du 7 mars 1910 (délibération du conseil municipal du 15.06.1979)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Bengy sur Craon route de Cornusse 18520 Bengy sur Craon	
BENGY-SUR-CRAON	I3	Canalisation DN600-1989-Méry sur Cher-Avord « Les Chaumes »-Neuvy le Barrois	AP N°2016-DDCSPP-022 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BENGY-SUR-CRAON	I3	Canalisation DN50-2002-BRT Bengy sur Craon	AP N°2016-DDCSPP-022 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex	
BENGY-SUR-CRAON	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * Bengy sur Craon-livraison	AP N°2016-DDCSPP-022 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex	
BENGY-SUR-CRAON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
BENGY-SUR-CRAON	PT3	Câble RG 98.04	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BENGY-SUR-CRAON	PT3	Fibre optique : FO 18527	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BENGY-SUR-CRAON	PT3	Câble GD 46803	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BENGY-SUR-CRAON	T1	ligne Vierzon - Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BENGY-SUR-CRAON	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BENGY-SUR-CRAON	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BENGY-SUR-CRAON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BLET	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Nérondes	
BLET	AC1	Halle (cad A3, 117) - inscription par arrêté du 8 septembre 1993) r=500m	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BLET	AC1	Eglise Saint Germain (cad. A3, 120) inscription par arrêté du 2 mars 1926 r = 500 m	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BLET	AC2	Château de Blet et son parc (S. Cl. : 5 avril 1965) - (cad. : A3 127 et 128)	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
BLET	AC2	allée dite de « la Folie » (S. Ins. : 31 juillet 1981) - (cad. Blet : A2 423 - Charly B3 427 et 355)	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
BLET	EL7	RD 2076 (approuvé le 30/06/1879)	- décret n° 62-1245 du 20 octobre 1962 pour les RN	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BLET	EL7	RD 6 (approuvé le 12 octobre 1868)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
BLET	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS- Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
BLET	PT3	câble RG 18-23	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BLET	PT3	câble RG 18-72	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BLET	PT3	câble RG 18-70	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BLET	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHARLY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Nérondes	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHARLY	AC1	Eglise Notre Dame (cad. B3, 202) (Cl. MH : liste de 1862) - r = 500 m	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHARLY	AC2	allée dite de la Folie (S. ins : 31 juillet 1981) (cad : Blet A2 423 - Charly B3 427 et 355)	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5 rue du Buffon 45042 Orléans cedex 1	
CHARLY	AC2	tombeau de Sainte Thorette (S. ins. : 10 mai 1976) - (cad : C 296)	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5 rue du Buffon 45042 Orléans cedex 1	
CHARLY	EL7	RD 6 (approuvé le 3 avril 1886)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CHARLY	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kv N°1 - Mazières – Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CHARLY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CHARLY	PT3	câble RG 18-23	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHARLY	PT3	câble RG 18-72	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARLY	PT3	câble RG 18-70	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARLY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHASSY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP de Nérondes	
CHASSY	AC1	Château de Villiers : façades et toitures du château et des communs ; salon avec son décor ; moulin (cad C2 139) – inscription par arrêté du 8 décembre 1981	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHASSY	EL7	RD 6E approuvé le 25/11/1880	Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil Départemental du Cher Direction des Routes Pyramide-Route de Guerry 18000 Bourges	
CHASSY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CHASSY	PT1	Centre de Nérondes / Le Chêne Creux zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHASSY	PT2	Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHASSY	PT2	Liaison hertzienne de Nérondes / Le Chêne Creux à Charentonnay / Les Mallets zone spéciale de dégagement l = 119 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHASSY	PT2	Centre de Nérondes / Le Chêne Creux zone secondaire de dégagement r = 250 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHASSY	PT3	Câble RG 18-69	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHASSY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
CORNUSSE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Nérondes	
CORNUSSE	AR6	Bourges-ETBS	- régime intérieur du champ de tir approuvé le 16 septembre 1917 - article 25 de la loi du 13 juillet 1927 D.M. 2189 DEF/DCG/D/CD du 29 mai 1975	EMZD Quartier Margueritte BP20 35998 Rennes Cédex 9	
CORNUSSE	EL7	RD 15 (approuvé le 16/04/1980)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CORNUSSE	EL7	RD 102 (approuvé le 16/04/1980)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CORNUSSE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS - Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CORNUSSE	I4	- réseau de transport : * liaison 90 Kv N°1 Mazières - Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CORNUSSE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CROISY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Nérondes	
CROISY	EL7	RD 42 approuvé le 07/09/1873	- Arrêté non pris au 08/11/2017, échanges avec le CD en cours	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CROISY	EL7	RD 42 (les Fonds Martin) approuvé le 28/09/1877	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CROISY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CROISY	I4	- réseau de transport : * liaison 90 kv N°1 - Mazières - Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CROISY	PT3	câble RG 18-45	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CROISY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
FLAVIGNY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Nérondes	
FLAVIGNY	AR6	champ de tir de Bourges	- régime intérieur du champ de tir approuvé le 16 septembre 1917 - article 25 de la loi du 13 juillet 1927 D.M. 2189 DEF/DCG/D/CD du 29 mai 1975	DGA/ETBS route de Guerry - BP 712 18015 Bourges cedex	
FLAVIGNY	EL7	RD 6 (approuvé le 11/02/1854)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
FLAVIGNY	I4	- réseau de transport : * liaison 90 kv N°1 Mazières - Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Groupe GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
FLAVIGNY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
FLAVIGNY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
IGNOL	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Nérondes	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
IGNOL	EL7	RD 43 (approuvé le 16 juillet 1860)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
IGNOL	I3	Canalisation DN600 -1989- Avord « Les Chaumes » - Neuivy-le-Barrois	AP N°2016-DDCSPP-036 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI de Rabion 16023 Angoulême cedex	
IGNOL	I4	- réseau de transport : * liaison 63 kv N°1 Garchizy – Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 rue P et M Curie 45140 INGRE	
IGNOL	I4	- réseau de transport : * poste de transformation d'énergie électrique, 90 kV Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 rue P et M Curie 45140 INGRE	
IGNOL	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraine (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
IGNOL	I4	- réseau de transport : * liaison 90 kv N°1 Mazières - Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 rue P et M Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
IGNOL	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont - La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	Décret du 12 mars 2013 et décret du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
IGNOL	PT3	câble RG 98-04	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
IGNOL	T1	ligne Vierzon - Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
IGNOL	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
MORNAY-BERRY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Nérondes	
MORNAY-BERRY	AC1	église Saint Sulpice (cad. A4, 696) (inscription par arrêté du 1er octobre 1926) r = 500 m	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MORNAY-BERRY	AC1	Maison forte de Mornay dite aussi château de la cour ou de la grand cour, en totalité (éléments bâtis et sols correspondant à l'assise du château et de ses douves). Cad. A2, A4,	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MORNAY-BERRY	EL7	RD 6 (approuvé le 19 août 1875)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MORNAY-BERRY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MORNAY-BERRY	PT1	Centre de Nérondes / Le Chêne Creux zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
MORNAY-BERRY	PT2	Liaison hertzienne de Nérondes / Le Chêne Creux à Charentonnay / Les Mallets zone spéciale de dégagement l = 119 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
MORNAY-BERRY	PT2	Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
MORNAY-BERRY	PT3	Câble RG 18-69	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MORNAY-BERRY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile - SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
NERONDES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
NERONDES	EL7	- Voie communale : * rue des Ecoles (approuvé le 25 mai 1899)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Nérondes place de la Mairie 18350 Nérondes	
NERONDES	EL7	RD 26 (approuvé le 05/07/1897)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 2 rue Fulton -18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NERONDES	EL7	- Voies communales : * rue de la Croix Blanche (approuvé le 25 mai 1899)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Nérondes place de la Mairie 18350 Nérondes	
NERONDES	EL7	RD 6 (approuvé le 20 août 1884)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 2 rue Fulton -18000 Bourges	
NERONDES	EL7	RD 976 (approuvé le 12/01/1872)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 2 rue Fulton -18000 Bourges	
NERONDES	EL7	VC 204 rue des Clous : (approuvé le 8 mars 1974)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Nérondes place de la Mairie 18350 Nérondes	
NERONDES	I3	- Installation annexe non située sur la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Tendron Nérondes	AP N° 2016-DDCSPP-051 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NERONDES	I3	Canalisation DN600-1989 – Avord « Les Chaumes »-Neuvy le Barrois	AP N° 2016-DDCSPP-051 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NERONDES	I3	Ouvrages ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation DN600-1989-Avord « Les Chaumes »-Neuvy le Barrois	AP N° 2016-DDCSPP-051 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NERONDES	I3	Ouvrages ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation DN80-1990-BRT Tendron-Nérondes	AP N° 2016-DDCSPP-051 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NERONDES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS - Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NERONDES	PT1	Centre de Nérondes / Le Chêne Creux n° 0180140067 zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
NERONDES	PT2	Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / Le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
NERONDES	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	Décret du 12 mars 2013 et décret du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD EMZD Quartier Margueritte BP20 35998 RENNES Cédex 9	
NERONDES	PT2	station hertzienne de Nérondes / Le Chêne Creux n° 0180140067 zone secondaire de dégagement - r = 250 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
NERONDES	PT3	Câble GD 46803	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NERONDES	PT3	câble RG 98-04	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NERONDES	PT3	câble RG 18-69	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NERONDES	PT3	fibre optique 18-527	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NERONDES	T1	ligne Vierzon - Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 bd de Stalingrad – Immeuble Actipole – 44000 NANTES	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NERONDES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
OUROUER-LES-BOURD	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Nérondes	
OUROUER-LES-BOURD	AC1	église Saint Christophe (cad. C3, 742) (Inv. MH : 24 février 1926) r = 500 m	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
OUROUER-LES-BOURD	AR6	champ de tir de Bourges	- régime intérieur du champ de tir approuvé le 16 septembre 1917 - article 25 de la loi du 13 juillet 1927 2189 DEF/DCG/D/CD du 29 mai 1975	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes Cédex 9	
OUROUER-LES-BOURD	AS1	captage des Bodaizes, périmètres de protection immédiate et rapprochée	AP N° 2013-1-0140 du 4 février 2013	S.I.A.E.P. de Nérondes	
OUROUER-LES-BOURD	EL7	RD 15 (approuvé le 19 janvier 1867)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
OUROUER-LES-BOURD	EL7	RD 109 Ourouer les Bourdelins (approuvé le 26 juin 1880)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
OUROUER-LES-BOURD	I4	- réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution : ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
OUROUER-LES-BOURD	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 Kv N°1 Mazières – Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
OUROUER-LES-BOURD	PT3	câble RG 18-72	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
OUROUER-LES-BOURD	PT3	câble RG 18-45	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
OUROUER-LES-BOURD	PT3	câble RG 18-23	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
OUROUER-LES-BOURD	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
TENDRON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Nérondes	
TENDRON	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * Tendron-Nérondes – livraison	AP N° 2016-DDCSPP-070 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
TENDRON	I3	Canalisation DN80-1991-BRT Tendron	AP N° 2016-DDCSPP-070 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
TENDRON	I3	Canalisation DN80-1990-BRT Tendron Nérondes	AP N° 2016-DDCSPP-070 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
TENDRON	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * Tendron – livraison	AP N° 2016-DDCSPP-070 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
TENDRON	I3	Canalisation DN600-1989- Avord « Les Chaumes » - Neuvy-le-Barrois	AP N° 2016-DDCSPP-070 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
TENDRON	I3	Canalisation DN80-1990-BRT	AP N° 2016-DDCSPP-070 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
TENDRON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraine (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
TENDRON	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	Décret du 12 mars 2013 et décret du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
TENDRON	PT3	câble RG 98-04	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
TENDRON	T1	ligne Vierzon - Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
TENDRON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI S Cédex	